

Communiqué collectif 16 août 2023

Expulsion au coeur de l'été : faire place nette pour les JO

Signataires :

- CGT 93
- CTSPV
- DAL Plaine Commune
- Gisti
- Fédération LDH de Seine-Saint-Denis et Section Saint-Denis Plaine Commune
- MRAP 93
- SAF 93
- Solidaires 93
-

Mardi 8 août au petit matin, les familles habitant au 17, rue Claude Bernard à Aubervilliers, pour certaines depuis plus de 5 ans, ont été mises à la rue du jour au lendemain. Sans perspective d'hébergement pérenne ou raisonnable, orientées vers Marseille alors que la plupart des 200 habitants travaillent en région parisienne, elles sont demeurées ou revenues aux alentours, sur les rives du canal de Saint-Denis.

L'expulsion de ce bâtiment appartenant à la mairie de Paris, mise en œuvre par la préfecture de Seine-Saint-Denis sur la base d'une ordonnance datant de 2018, a été menée sans que l'arrêté soit signifié aux habitants ou affiché aux alentours. Des grenades lacrymogènes ont été tirées sans nécessité apparente et les habitant-es n'ont pu récupérer leurs affaires, un incendie s'étant déclaré à la fin de l'expulsion. Une personne, arrêtée, a été placée en rétention au CRA du Mesnil-Amelot. La maire d'Aubervilliers, Karine Franclet, a reconnu que l'opération, accélérée dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, se préparait depuis au moins un an, sans qu'aucun travail de diagnostic social n'ait été conduit dans l'intervalle.

Depuis, des familles avec de jeunes enfants campent à même le pavé sur les bords du canal. Leur seul contact avec les institutions depuis l'expulsion a été avec des agents de police qui, lors des rondes dans le quartier, leur demandent de ne pas empiéter sur les voies de passage.

Madame la Maire de Paris, Madame la Maire d'Aubervilliers, est-ce là l'esprit de solidarité, le levier d'inclusion que doivent constituer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ? Il vous incombe à tout le moins de permettre, au-delà d'un diagnostic social et d'un hébergement pérenne, l'accès à l'eau et à l'hygiène pour ces familles.

Nous le répétons : réaliser des expulsions de lieux de vie informels au cœur de l'été pour limiter leur retentissement n'atténue pas la responsabilité des pouvoirs publics quant à l'accès aux droits fondamentaux de toute personne. Nos organisations se réservent la possibilité de porter les carences de l'État et des collectivités devant les juridictions.

Sans attendre, nous appelons aussi à la solidarité des habitantes et habitants d'Aubervilliers, de Seine-Saint-Denis et de Paris pour apporter un soutien matériel aux membres du collectif de la Seine en eau, en nourriture, en couvertures et bâches, en produits d'hygiène. Présents dans la ville depuis 2018, ils souhaitent se voir délivrer des titres de séjour permettant à chacun d'être autonome.

Aubervilliers, le 16 août 2023